

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE443

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 24, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 64.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.